

DÉPARTEMENT

Du  
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE MILLERY****Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Municipal du 23 février 2023****Nombre de  
Conseillers**En exercice : **27**  
Présent(s) : **22**  
Votants : **25**

-----

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

**Le 23 février 2023**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 16 février 2023, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, PUYJALINET Eric, GERVAIS Annie, SOTTET Jean Dominique, BOULIEU Anne-Marie, FAVETTA Evelyne, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, THEVENARD Stéphane, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoît, DENIS Pascale, SOLARI Charles, DELAFOSSE Loïc.

***Formant la majorité des membres en exercice***

**Excusés** : BARRAULT Claire a donné son pouvoir à M GILLE Martial, ROGNARD Evelyne a donné son pouvoir à M CASTELLANO Michel, GIRARDOT Clément a donné son pouvoir à Mme DENIS Pascale.

**Absents** : Mmes LAZE Gaëlle, BRET-VITTOZ Monique

**Secrétaire** : M. DELAFOSSE Loïc

**N°10-2023 – Modification du tableau des effectifs – Postes administratifs**

Rapporteur : Mme le Maire

Vu la loi du 26 janvier 1984 et notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Ainsi, il appartient au conseil de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Vu la délibération n°27-2022 du Conseil Municipal du 12 mai 2022 relative à la dernière mise à jour du tableau des effectifs,

En vue de la création du poste de gestionnaire ressources humaines et carrières, et au regard des candidatures reçues à ce jour, il est proposé d'élargir ce poste sur le cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial – catégorie C de la filière administrative - à temps complet.

En accompagnement également de l'adaptation des services à la population, notamment au regard du recentrage des missions de ressources humaines sur un seul agent, il est proposé de créer un poste sur le cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial – catégorie C de la filière administrative – à temps non complet (28h soit 80%).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER l'ouverture d'un poste sur le cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial catégorie C de la filière administrative - à temps complet,**

- **D'APPROUVER l'ouverture d'un poste sur le cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial catégorie C de la filière administrative - à temps non complet à 80% soit 28h,**
- **DE DIRE que le crédit sont prévus au chapitre 012 du budget**

*Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits*

*Suivent au registre les signatures du Maire et du secrétaire de séance*

*Extrait certifié conforme*

Le Maire,  
Françoise GAUQUELIN



Le secrétaire de séance  
DELAFOSSÉ Loïc

